



Lettre d'information de janvier 2019.

Madame, Monsieur,

Le Conseil Syndical de l'Association Syndicale de Denneville Plage (ASDP) se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année 2019 : santé pour vous et pour vos proches, et bonheur de passer en famille de bons moments à Denneville au cours de cette année 2019.

L'année commence sous de bons auspices pour notre Association, puisque nous venons de recevoir l'arrêté qui nous autorise à renforcer les protections d'une dizaine de propriétaires qui s'étaient manifestés pour une première tranche de travaux. Les appels d'offres sont en cours, et nous espérons être en mesure de réaliser les travaux correspondants au cours du 1^{er} semestre 2019.

C'est donc la seconde fois que nous sommes autorisés à réaliser des travaux sur les enrochements de DENNEVILLE avec apport de rochers supplémentaires. Partant d'une situation où l'administration n'admettait que des protections dites « douces », nous pouvons être satisfaits du résultat obtenu : il est désormais admis que l'enrochement constitue la meilleure solution de protection du littoral à DENNEVILLE et, ayant su mériter la confiance de l'administration, notre association se voit désormais répondre favorablement aux demandes de travaux qu'elle exprime.

Seul point noir actuellement, la Communauté d'agglomération COTENTIN n'a toujours pas pris la mesure de sa responsabilité en matière de protection du littoral et tarde à s'engager dans le soutien de travaux qui pourtant lui incombent. Madame le Maire de DENNEVILLE l'a d'ailleurs souligné avec force dans ses vœux de début d'année, et nous espérons tous que 2019 verra la fin de cet attentisme.

S'agissant des travaux de confortement de nos enrochements, nous nous permettons de vous rappeler qu'après les travaux à conduire chez les 10 propriétaires qui l'avaient souhaité, nous envisageons, à la demande d'autres propriétaires, de solliciter de l'administration une autorisation pour une nouvelle tranche de travaux. Nous invitons donc les propriétaires intéressés à se manifester, **avant le 28 février 2019**, par mail auprès de president@asdp.ovh, pour exprimer leur besoin.

Encore nos meilleurs vœux pour 2019.

Antoine Billet,

Président de l'ASDP.